

Séance publique du 14 avril 2014

Réception de Christian NIQUE

Eloge du Professeur Henri VIDAL

C'est pour moi tout à la fois un honneur et un bonheur que d'être officiellement reçu ce soir au sein de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

C'est un honneur parce que cette académie est aujourd'hui composée, comme elle l'a toujours été tout au long de son histoire, de savants remarquables, d'intellectuels rigoureux et solides, de femmes et d'hommes de grande culture, d'humanistes passionnants à écouter et à lire et qui inspirent tout à la fois de l'admiration et du respect. C'est donc d'abord un honneur, un très grand honneur, mes chers consœurs et confrères, d'être accueilli par vous en votre sein.

Et c'est aussi un bonheur. C'est un bonheur particulier parce que, homme du nord de la France, originaire d'un pays de langue d'oïl, la Picardie, je suis venu en ce pays de langue d'oc à la demande d'un ministre qui a voulu m'y confier une mission, et que je m'y suis attaché, enraciné devrais-je dire, au point d'avoir choisi, la mission terminée, d'y demeurer et de devenir résolument montpelliérain. Je suis picard de naissance et j'aime ma Picardie. J'aime aussi désormais votre terre, votre lumière, vos paysages, votre garrigue, vos vignes et vos oliviers, vos villes et vos villages, votre histoire si mal connue au nord, votre langue, votre culture, et la chaleur de l'amitié dont on n'est pas avare ici. Le Picard que je suis d'origine et que je reste, devenu montpelliérain de cœur et d'adoption, se sent d'autant plus ancré en Languedoc que vous l'avez élu pour siéger avec vous dans votre noble académie. Je vous suis reconnaissant de ce bonheur. Je suis, mesdames et messieurs, tout à la fois fier d'être parmi vous, et heureux d'être avec vous.

En m'élisant sur ce XVIII^e fauteuil, vous avez décidé d'accueillir, selon la belle expression en usage à l'époque de Jules Ferry, un "hussard noir de la République". J'ai en effet consacré l'essentiel de ma vie au service public d'éducation. Au terme de cette carrière au cours de laquelle j'ai alterné des périodes de participation à la conduite concrète du système éducatif et des périodes de recherche sur la qualité de l'appareil scolaire, je suis à la fois admiratif devant cette institution créée par la République il y a près de 150 ans et qui a longtemps été un des meilleurs dispositifs d'enseignement du monde, et inquiet de constater l'état actuel de ce système éducatif. A vous, mes chers consœurs et confrères, qui êtes des hommes et des femmes de savoir et de culture, je me dois de vous dire ce qui motive mon inquiétude.

Aujourd'hui, alors que nous disposons d'études internationales solides qui permettent de comparer l'efficacité des systèmes éducatifs dans le monde (je veux parler de la célèbre enquête appelée PISA conduite par l'OCDE, mais aussi de plusieurs autres études), nous savons que notre dispositif scolaire français obtient des résultats très médiocres. Pour faire bref, et pour regarder la situation bien en face, nous devons reconnaître que notre système n'élève plus le niveau des jeunes générations depuis au moins vingt ans, que nos élèves obtiennent des scores qui les situent à peine dans la moyenne des scores obtenus dans les pays comparables à la France,

et que l'enseignement français est parmi les plus inégalitaires de la zone OCDE. En résumé, notre système éducatif, qui a été l'un des meilleurs du monde, est bloqué, peu performant, et fortement injuste. Il y a donc eu, incontestablement, depuis quelques dizaines d'années, un affaiblissement de notre appareil de transmission du savoir. Les chercheurs qui s'intéressent à cette question ont produit des travaux de qualité, qui permettent de comprendre les causes de cet affaiblissement. La raison majeure de cette situation réside sans aucun doute dans l'inefficacité du pilotage de l'enseignement en France. Depuis maintenant de nombreuses années, avec quelques autres recteurs et chercheurs, je m'efforce, par mes travaux et dans mon action administrative, de contribuer à faire évoluer les modalités du pilotage quotidien de l'enseignement, de l'échelon politique national à l'échelon pédagogique local. Mais les résistances sont fortes, sans doute parce que la France n'a pas suffisamment conscience du mauvais état de son école.

La qualité des systèmes éducatifs est désormais, des études nombreuses et solides le prouvent, une des conditions essentielles de la bonne santé économique des pays : il n'y a donc rien de plus urgent que de mettre en place en France un dispositif de pilotage de l'enseignement qui soit performant et qui permette de redresser une situation dangereuse pour l'avenir du pays. Les études sur ce sujet majeur doivent donc être encouragées et leurs conclusions largement diffusées. C'est le sens que j'ai donné et que je donne à mon engagement passionné pour la qualité du système éducatif. Je ne puis que vous remercier d'avoir décidé de m'accueillir dans votre compagnie : j'y porterai notamment, soyez-en convaincu, le message de la nécessité de travailler à l'efficacité de la transmission du savoir.

Comme le veut la tradition, je me dois d'évoquer aujourd'hui devant vous l'homme, le juriste et l'historien que fut Henri Vidal, dont je vais désormais occuper le fauteuil académique. Cette tradition, par laquelle un nouvel académicien fait en entrant à l'académie l'éloge de son prédécesseur, n'est pas un simple exercice. Elle a du sens, puisqu'elle est à la fois une manière de marquer le respect que nous devons à nos anciens et une occasion de réfléchir sur l'œuvre qu'ils ont accomplie. Je me suis donc efforcé de concevoir cet éloge du professeur Henri Vidal de manière à ce qu'il exprime le respect dû à l'homme et l'intérêt de son œuvre.

Je l'ai moi-même peu connu. Je l'ai croisé quelquefois ici à l'académie. Mais, ayant fait sa connaissance trop tardivement, je n'ai pas eu la chance de le fréquenter vraiment. Je le regrette d'autant plus que nous avons quelques points communs : nous avons tous les deux consacré une partie de notre vie à l'administration d'Etat et une autre à l'enseignement, à la recherche et à l'écriture. A part cela, et sauf un intérêt commun pour l'histoire de la seigneurie de Montpellier et celle de la dynastie des Guilhems, nous n'avions pas les mêmes préoccupations, ni professionnelles ni personnelles. Je dois dire cependant que la préparation de son éloge, la lecture de ses articles et de ses ouvrages, et la rencontre avec ses proches, tout cela m'a permis de faire la connaissance d'un homme admirable : découvrir la cohérence, la force et la rigueur de sa pensée m'a enrichi.

Henri Vidal naît en 1925, le 27 août, à Béziers, et c'est dans cette ville qu'il passe ses jeunes années, jusqu'à la fin de ses études secondaires. Son père, qui travaille dans les assurances, a été mobilisé pendant la guerre 14-18, et le jeune Henri en est resté marqué. Il vit dans une famille plutôt modeste, très unie (ses grands-parents habitent sur le même palier que ses parents), très catholique, et qui

tient à ce qu'il poursuive des études : il est scolarisé chez les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il est très attaché aux siens, à ses parents, à son frère cadet, à ses grands-parents. Un drame va marquer son adolescence : sa maman décède quelques jours avant la date de ses épreuves de baccalauréat. Bouleversé, il domine sa douleur et se présente malgré tout à l'examen. On devine la force intérieure qu'il lui a fallu alors pour composer, cette force intérieure qui sera toute sa vie une marque majeure de sa personnalité.

Le baccalauréat en poche, Henri part à Montpellier pour y poursuivre des études supérieures. Il est logé chez son oncle, Monseigneur Raffit, qui est alors, et qui a longtemps été, de 1934 à 1968, archiprêtre de la cathédrale. Monseigneur Raffit est un homme d'engagement (il a été aumônier des prisons pendant la deuxième guerre mondiale), très cultivé (il a fait ses études à Rome), très impliqué dans la hiérarchie catholique (il a été nommé prélat de Sa Sainteté en 1951), un orateur respecté, une personnalité forte du diocèse, qui a d'ailleurs été membre de notre académie, et qui a sur le jeune étudiant une très grande influence. Henri, qui vit chez Monseigneur Raffit ses années d'étudiant, dans le presbytère de la cathédrale de Montpellier, rencontre alors des personnages exceptionnels et approfondit sa foi et sa réflexion morale. Il y consolide son attachement à la rigueur intellectuelle et aux valeurs que porte l'Eglise. Il y acquiert une solide connaissance des institutions catholiques et un appétit insatiable pour la lecture et la réflexion. C'est incontestablement cette période qui fait de lui ce qu'il sera définitivement : un homme droit, rigoureux, réfléchi, mais aussi profondément chrétien, et qui ne supportera jamais que ses actes ne soient pas en cohérence avec ses valeurs.

A l'université, Henri s'inscrit d'abord en lettres, mais c'est surtout l'histoire qui l'intéresse : il obtient en 1948 un diplôme d'études supérieures après avoir rédigé un mémoire sur le sujet de la réforme grégorienne dans le diocèse de Béziers. Le Moyen Age et l'Histoire Ecclésiastique sont les thèmes qu'il choisit dès son premier travail de recherche universitaire : ils resteront deux thèmes majeurs tout au long de sa carrière. Henri bifurque assez vite des lettres vers le droit, mais reste dans cette discipline passionné par l'histoire du Moyen Age et des institutions ecclésiastiques : il obtient en 1951 le grade de docteur en droit après avoir soutenu une thèse dont le sujet confirme ses centres d'intérêt puisqu'elle porte sur le pouvoir épiscopal à Béziers à la veille de la croisade albigeoise.

Le voici donc docteur en droit : il lui faut maintenant songer à un métier. Henri passe et réussit, en 1951, le concours administratif de recrutement des inspecteurs du travail dans les colonies, et il est aussitôt affecté en qualité d'adjoint à l'inspecteur territorial de Bamako. Il n'y restera qu'un an : il réussit en 1952 le concours de chef de cabinet de préfet, et il est alors affecté en cette qualité auprès du préfet de Tarbes (de 1952 à 1955) puis auprès de celui de Perpignan (de 1955 à 1958). Il accède alors au grade de sous-préfet et il se voit confier la sous-préfecture de Castellane (de 1958 à 1960), puis – il a maintenant trente cinq ans – la sous-préfecture de Lodève où il restera près de six ans (de 1960 à 1966). Ceux qui l'ont connu dans la fonction de sous-préfet savent combien cette fonction l'intéressait et combien, proche des populations, il l'exerçait avec conviction et engagement. Il s'était marié en 1953 avec une jeune fille qu'il avait connue à l'université et dont le père était lui-même préfet : tout semblait alors indiquer qu'il allait poursuivre sa carrière dans le corps préfectoral.

Ce n'est pourtant pas ce qu'il va faire. A cette époque, il est quasiment impossible (cela a changé depuis) de se voir confier une préfecture si l'on n'est pas passé par l'ENA (l'Ecole nationale d'administration). Henri, qui vient de passer la quarantaine, qui aime les responsabilités administratives, mais qui a toujours été passionné par les livres et par l'activité intellectuelle, et qui a gardé le goût du droit et de l'histoire, décide en 1965 de bifurquer vers une autre voie, de réorienter sa carrière professionnelle : il prépare alors l'agrégation de droit, seul, après son travail, la nuit, le dimanche et pendant ses congés, alors qu'il est déjà papa de trois enfants. Il est en cela conseillé notamment par le Professeur Tisset, son directeur de thèse, qui l'encourage à viser la fonction de professeur d'université. Il est aidé par un camarade, Jean Hilaire, qu'il a connu au début de ses études et qui est devenu un ami. Préparer l'agrégation dans ces conditions, avec si peu de temps pour le faire, alors que l'on a autant de responsabilités et une activité professionnelle si prenante, c'est particulièrement difficile. Henri réussit pourtant du premier coup : il est agrégé d'histoire du droit et de droit romain en 1965. En janvier 1966, il est nommé maître de conférence à la faculté de droit et de sciences économiques de Madagascar.

C'est alors une nouvelle vie qui va commencer. Il part avec son épouse et ses enfants, et la petite famille passe de Lodève à Tananarive. C'est, au plan familial comme au plan professionnel, une totale réorientation, qui implique une complète réorganisation. Les Vidal habitent alors une villa qui appartient à l'université. Henri fait des cours de droit français bien sûr, mais aussi malgache : il étudie pour cela le droit coutumier et les spécificités locales, et il s'initie à la langue malgache. En même temps, puisqu'il est désormais "enseignant-chercheur" (il sera d'ailleurs promu de maître de conférence à professeur en 1970), il développe des recherches "historico-juridiques" sur des sujets qui témoignent de sa curiosité intellectuelle pour les réalités nouvelles qu'il découvre : il publie alors deux ouvrages consacrés l'un à la cour d'appel de Tananarive et aux coutumes locales et l'autre à la séparation de l'Eglise et de l'Etat à Madagascar. Il publie également plusieurs articles sur des thèmes tels que l'abolition de l'esclavage à Madagascar, l'action des gouverneurs généraux Gallieni et Victor Augagneur, l'histoire des missions protestantes à Madagascar ou encore le contenu du code, dit des 118 articles, que la reine Ranavola II aurait promulgué en 1873 dans la province des Basiléo et qui aurait étendu à cette province la liberté religieuse qu'elle avait déjà donnée à Tananarive.

Incontestablement, l'ancien sous-préfet devenu chercheur se consacre à éclairer, en historien et juriste, avec un intérêt particulier pour les questions religieuses, les réalités du territoire où il a été affecté. Ce sera d'ailleurs une constante de toute sa vie : originaire de Béziers, il a fait une thèse sur le pouvoir épiscopal à Béziers ; nommé sous-préfet à Lodève, il a écrit quelques articles sur la cathédrale de cette ville et sur son célèbre évêque Saint Fulcran ; à Madagascar il écrit sur l'histoire institutionnelle et le droit malgache ; quand il sera nommé un peu plus tard professeur à Montpellier, il reprendra et approfondira certaines de ces études mais surtout il développera de nombreux travaux sur l'histoire des institutions montpelliéraines. Henri Vidal est manifestement, avec son point de vue d'historien du droit, attentif à tout ce qui l'entoure. Sa curiosité va d'ailleurs au-delà de sa discipline universitaire : passionné par les orgues depuis qu'il a appris à en jouer lorsqu'il résidait chez Monseigneur Raffit, il s'intéresse à Madagascar à l'orgue de la reine et écrit à ce sujet un article. On est loin là du domaine historico-juridique : il s'agit d'une autre passion d'Henri Vidal. Elle ne le quittera jamais.

En 1971, après cinq années à Madagascar, où d'ailleurs est née une quatrième enfant, le couple Vidal décide de rentrer : Henri est alors affecté à la faculté de droit et sciences économiques de Montpellier, comme maître de conférence d'abord, puis un an plus tard en qualité de professeur. Il y restera vingt ans, jusqu'à la fin de sa carrière en 1991. Il se consacre dès lors à l'enseignement, à la recherche, et à la réflexion. Dans ces trois domaines, par sa puissance de travail, par son exigence et sa rigueur, par la solidité de ses convictions morales, par ses prises de position toujours fortes et fortement affirmées, par son langage franc et direct, qui s'embarassait peu des nuances inutiles et qui traduisait son courage intellectuel, il devient vite un homme écouté, apprécié, une référence dans le milieu universitaire montpelliérain où il est un grand professeur, un chercheur passionné, et un intellectuel de grande qualité.

Il convient de dire ici un mot du professeur Henri Vidal, qui a enseigné notamment l'histoire du droit. Il avait une très haute idée de sa mission. Il avait pris ses fonctions à Montpellier dans une période (trois ans après les événements de mai 1968) où l'on discutait beaucoup sur le fait que les professeurs devaient ou ne devaient pas manifester leur autorité dans l'université et notamment dans leurs relations avec les étudiants. Il n'a jamais, lui, eu de doute sur ce sujet. Pour lui – c'est en tous cas ce qu'a toujours traduit son comportement – l'autorité du professeur est celle du savoir, et elle ne permet aucun compromis. Il considérait qu'il devait éveiller les esprits, transmettre des connaissances solides, apprendre la rigueur intellectuelle, et contribuer, notamment par l'exemple qu'il donnait, à la formation morale de la jeune génération. Enseigner, pour lui, c'est d'abord former un esprit, former à réfléchir, à ne jamais accepter l'à-peu-près ni les affirmations indémontrées, à raisonner avec exigence. Il était de ceux qui pensent que le formalisme universitaire contribue à imposer le respect du savoir et de la pensée rationnelle : il faisait ses cours magistraux en toge ; il avait une élocution rigoureuse qui traduisait une autorité scientifique forte ; il s'exprimait de manière précise, directe, et allait droit au but ; quand il le fallait, il savait manier l'humour pour se faire mieux comprendre, et sa causticité légendaire faisait le régal de ceux qui l'écoutaient ; il était respecté et aimé de ses étudiants. Au-delà, il s'impliquait également dans la vie universitaire : il a été un temps président de section au CNU (le Conseil national des universités, qui gère la carrière des enseignants chercheurs), et là comme ailleurs il a toujours été d'une rigueur inflexible dans les débats les plus délicats, et toujours apprécié pour son impartialité et son attachement total aux valeurs traditionnelles de la communauté universitaire. Au fond, alors qu'il avait commencé sa vie professionnelle par un début de carrière dans le corps préfectoral, Henri Vidal avait sans aucun doute les qualités particulières qui font les grands professeurs, et c'est ce qu'il a été. Il a marqué de nombreuses générations d'étudiants.

A l'université, l'enseignement doit s'enraciner dans la recherche. Henri Vidal en était profondément convaincu. Pour lui, le professeur a l'obligation non seulement de transmettre du savoir à ses étudiants mais aussi de leur faire comprendre comment s'élabore le savoir, comment le savoir disponible doit en permanence être mis et remis en question, comment l'on démasque les croyances sans fondement et comment l'on produit du savoir solide, et c'est pourquoi l'universitaire, qui est un professeur, doit pour bien professer être d'abord un chercheur. L'universitaire doit certes "dispenser" des connaissances mais il doit aussi et surtout apprendre à ses étudiants à "construire" des connaissances, et il doit pour cela savoir en construire et

donc être lui-même chercheur. Henri Vidal l'a d'ailleurs dit ici, à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, le 4 mars 1991, dans le style direct qu'on lui connaissait : "l'universitaire, affirmait-il alors, ne peut se borner à un seul enseignement. La recherche est à la fois pour lui sa joie et son devoir. Le terme d'enseignant-chercheur que l'on a forgé n'est qu'un pléonasme vain et ridicule". Pour Henri Vidal, qui avait une haute conception de la mission de l'université, l'enseignement et la recherche sont nécessairement intimement liés : s'il a été un professeur exigeant, il a été en même temps un chercheur exigeant.

En matière de recherche, à Montpellier, ses passions étaient toujours l'histoire et le droit. Dans ces deux domaines, son intérêt s'est en général porté, comme cela avait déjà été le cas pour sa thèse ou ses travaux à Tananarive, sur des problèmes de son environnement. Là se trouve sans nul doute une de ses spécificités : ayant résidé à Madagascar, il continue à s'interroger sur l'histoire et le droit malgaches ; catholique pratiquant et ayant fréquenté d'éminents responsables du clergé, il prend plaisir à étudier l'histoire de l'Eglise et le droit canonique ; ayant vécu à Béziers, à Lodève, et vivant à Montpellier, il se passionne pour l'histoire et le droit en Languedoc et en particulier dans la seigneurie de Montpellier. Le Professeur Vidal a publié six ouvrages et près d'une centaine d'articles : la plupart de ses publications sont relatives à ces trois centres d'intérêt majeurs : Madagascar, l'Eglise, et le Languedoc.

Concernant Madagascar, Henri Vidal, comme je l'ai dit précédemment, avait déjà beaucoup publié alors qu'il résidait et enseignait à Tananarive de 1966 à 1970 : deux ouvrages sur le fonctionnement de la cour d'appel et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et plusieurs articles sur l'abolition de l'esclavage, le Code constitutionnel des 118 articles, le droit coutumier, et l'action des gouverneurs coloniaux. A Montpellier, il poursuit et approfondit ces études, notamment sur l'histoire des missions protestantes dans l'Ile et les conditions de la conquête de Madagascar.

L'Histoire de l'Eglise et du droit canonique constitue le second des trois domaines de prédilection du chercheur Henri Vidal à la faculté de droit de Montpellier. En réalité, il s'intéressait depuis toujours à ce domaine. Son intérêt porte à la fois sur l'action de personnages importants ou symboliques (des papes comme Urbain VII, Grégoire II, Grégoire IX ; des prélats tels que le cardinal Cabrières, ou encore des politiques tels que Louis Canet ou Alexandre Millerand) et sur des moments clés de l'évolution de l'institution romaine (par exemple la réforme grégorienne ou les relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège après la loi de 1905). Dans ces travaux, il faut le souligner, Henri Vidal ne se laisse jamais aller à défendre par principe une institution religieuse à laquelle il est pourtant attachée. Bien au contraire, il s'efforce en général, la concernant, de démasquer les idées reçues, les opinions, les affirmations gratuites, voire les contre-vérités historiques, même si cela peut être dérangent. Sa méthode consiste, à partir des apparences ou des croyances, à les confronter aux données objectives qu'il recense avec méthode, et à rétablir les vérités, du moins à les approcher. C'est ainsi par exemple qu'il étudie avec méthode le contenu de plus de six cents lettres des papes de la fin du XI^e siècle (Grégoire VII et Urbain II) et qu'il démontre que, contrairement à l'affirmation constante des historiens, les réformateurs grégoriens, qui ont tant fait évoluer les règles sociales en s'opposant au droit coutumier, ont quelquefois pris eux-mêmes appui sur des coutumes. La réforme grégorienne est souvent considérée comme une

entreprise par laquelle l'Eglise a remplacé les coutumes par le droit canon pour mieux consolider son emprise sur la société : Henri Vidal, par ce travail minutieux et rigoureux, a démontré que la réalité est plus complexe, que des papes ont pu accepter des coutumes, que la réforme grégorienne a été moins brutale qu'on ne le pense souvent, et finalement que l'Eglise dans son action est moins monolithique qu'on ne le suppose en général. Quand on lit ou relit l'œuvre d'Henri Vidal dans ce domaine, on ne peut qu'être frappé par le fait que la plupart de ses recherches visent par un travail "de fourmi", toujours fondé sur l'analyse des documents d'époque et jamais de seconde main, ne laissant rien dans l'ombre, examinant à la loupe toutes les hypothèses, à établir ou rétablir des faits objectifs et ainsi à modifier les représentations de certains événements, de certains acteurs de l'histoire, voire de certaines époques.

Le troisième domaine de recherche qui a passionné le Professeur Henri Vidal et dans lequel il a produit une œuvre fort importante, c'est l'histoire du Languedoc et plus particulièrement de la seigneurie de Montpellier. On lui doit des études sur la primauté narbonnaise du XI^e au XIII^e siècle, les cartulaires de Béziers, d'Agde, de Maguelone, d'Aniane, de Valmagne, de Franquevaux, de Montpellier, les conciles méridionaux des XIII^e et XIV^e siècles, ou encore les Etats du Languedoc au XVIII^e siècle. Ici comme dans les travaux sur l'histoire de l'Eglise, la méthode Vidal est simple : mise en question des croyances historiques, analyse systématique des documents d'époque, élaboration d'hypothèses nouvelles pour rendre compte des réalités, retour aux documents authentiques pour valider ou invalider ces nouvelles hypothèses. L'important article qu'il publie en 1983, ("Le nom royal dans les actes des diocèses de Maguelone, Agde et Béziers, du X^e au XIV^e siècle") illustre de manière remarquable l'exigence de cette méthode. Il étudie 4615 actes originaux et montre que le nom du roi n'est plus mentionné en tête de ceux de l'évêché de Maguelone à partir de la fin du XI^e siècle alors qu'il est toujours mentionné dans les actes des autres diocèses. On savait qu'en 1085 le Comte de Melgueil avait inféodé Maguelone au Pape et l'avait ainsi soustraite au roi, mais on ne savait pas si cette opération avait été suivie d'effets concrets : grâce à l'étude minutieuse d'Henri Vidal, nous avons maintenant confirmation que l'inféodation a effectivement été mise en œuvre par ceux qui administraient l'évêché, et donc qu'ils ne le considéraient plus comme faisant partie du royaume de France. En mettant au jour cette réalité, le Professeur Vidal a apporté une pièce nouvelle et essentielle au dossier des relations du Pape et du roi capétien en cette période où l'arrière grand-père de Philippe Auguste, Philippe I^{er}, essayait de maintenir son territoire : le comte de Melgueil s'est effectivement soustrait à la suzeraineté du roi franc et a porté son hommage au Saint-Siège. Ce qui fait ici comme ailleurs la caractéristique de l'apport scientifique d'Henri Vidal, c'est qu'il exhume et analyse des documents très locaux jusqu'ici peu ou pas exploités pour contribuer à une meilleure connaissance d'événements ou de faits sociaux majeurs. Et ce sont surtout les magnifiques études qu'il a effectuées sur la seigneurie de Montpellier au XII^e et au XIII^e siècle qui illustrent le mieux cet apport scientifique : Henri Vidal a considérablement fait progresser la connaissance du fonctionnement institutionnel et politique de cette seigneurie, de l'action de la dynastie des Guilhems qui étaient à sa tête de 985 à 1213, et de leurs relations avec les comtés de Melgueil, de Toulouse et les royaumes d'Aragon et de France.

Il faut ici nous arrêter quelque peu sur cette quinzaine d'études sur l'histoire de Montpellier que le Professeur Vidal a effectuées, toujours avec cette méthode rigoureuse qui le caractérise, et qui ont débouché sur autant d'articles essentiels qu'il a publiés entre 1983 et 2008. Il s'agit sans aucun doute de son œuvre maîtresse, qui a fort heureusement été réunie par son collègue et ami le recteur Jean-Marie Carbasse dans un ouvrage posthume publié en 2012. Ce bel ensemble porte par exemple sur la donation de 985 par laquelle un certain Gui acquiert un territoire qui deviendra Montpellier : Henri Vidal démonte systématiquement les légendes qui circulent sur la création de Montpellier et précise de manière irréfutable ce que l'on doit désormais considérer comme vérité historique. Dans un autre article, il étudie les stratégies de mariage dans la dynastie des Guilhems et montre qu'elle a permis aux aînés de maintenir, d'étendre et de développer la seigneurie, ce qui explique l'importance qu'a rapidement prise la ville de Montpellier au Moyen Âge. Ailleurs Henri Vidal s'interroge sur les conditions de ce que l'on a appelé "la révolution de 1204", par laquelle Marie de Montpellier épouse le roi d'Aragon et arrache à son frère la seigneurie, qui dès lors entre dans la sphère d'influence de l'Aragon : Henri Vidal, après avoir repris comme à son habitude les textes d'époque, s'oppose, sur cette révolution, aux thèses des célèbres historiens d'Aigrefeuille et Rouquette (qui pensaient l'un que c'est Marie qui est à l'origine de la destitution de son frère et l'autre que ce sont les consuls qui ont mis Marie à la tête de la seigneurie) : il démontre, et rejoint en cela l'historien Martin Aurell, que c'est le roi d'Aragon qui prend l'initiative de s'emparer de Montpellier en épousant Marie et en l'aidant à devenir seigneur de la ville. Ce faisant, Henri Vidal permet de comprendre que le roi Pierre le Catholique comptait s'appuyer sur Montpellier pour tenter d'étendre son influence dans le Midi au détriment du roi de France. Au total, les travaux d'Henri Vidal sur l'histoire de Montpellier au Moyen Âge nous offrent, comme l'écrit Jean-Marie Carbasse en introduction de l'ouvrage qui les réunit, "un tableau complet et très vivant de l'histoire de Montpellier et de ses premiers seigneurs entre la fin du X^e et le début du XIII^e siècle". Et l'on ne peut que suivre Jean-Marie Carbasse lorsque qu'il dégage ce qui fait l'intérêt historique de cet ensemble d'études de grande qualité : "De ce tableau, écrit-il, ressort une évidence : Montpellier fut vraiment une création des Guilhems, la prospérité de la ville et l'affirmation politique de la dynastie seigneuriale étant indissociables". Là se trouve incontestablement le cœur de l'apport scientifique d'Henri Vidal, qui figure désormais, avec d'Aigrefeuille, Rouquette, Baumel, Armargier ou Amado, dans la galerie des grands historiens de la seigneurie de Montpellier et de la dynastie des Guilhems.

L'activité professionnelle, si importante soit elle, ne suffit pas loin s'en faut à caractériser un homme. J'ai déjà dit combien sa foi était pour Henri une valeur majeure. Je dois aussi évoquer, au-delà de ses activités professionnelles, j'y ai fait allusion précédemment, son intérêt pour les orgues et la musique, qui l'a d'ailleurs conduit à écrire plusieurs articles. Il me faut encore dire qu'il a pris plaisir à écrire des textes qui ont été publiés sur les paysages du Languedoc. Et puis aussi qu'il était un vrai intellectuel, qu'il aimait lire et lire et lire, jusqu'à au moins un livre par jour, et encore qu'il a été membre de la Société archéologique de Montpellier. Enfin je ne puis oublier de rappeler qu'il a été élu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier en 1974, qu'il y a prononcé beaucoup de conférences toujours très appréciées, et qu'il a été, très activement, le secrétaire perpétuel de notre

compagnie de 1988 à 1998. Vous êtes nombreux, mes chers consœurs et confrères, à vous souvenir de ce secrétaire perpétuel si attaché à nos traditions et à la qualité de nos activités.

Mesdames et messieurs, c'est avec une grande admiration et beaucoup de respect que j'ai essayé d'évoquer devant vous l'itinéraire, les valeurs et l'œuvre de notre confrère Henri Vidal. En m'imprégnant de ce qu'il a été et de ce qu'il a fait, j'ai appris à connaître et à comprendre un homme de conviction et de rigueur intellectuelle, un homme qui fait honneur à notre académie. Je salue ce soir son épouse, qui l'a accompagné dans ses diverses fonctions et qui l'a épaulé dans ses activités. Elle m'a longuement parlé de lui, avec précision et chaleur, et je l'en remercie ici une nouvelle fois. Je salue également ses enfants et ses petits-enfants et tous leurs proches. La famille Vidal est un exemple de tribu soudée par l'amour, l'affection et les valeurs partagées.

Je me dois, en terminant mon propos, de dire la dette qui est la mienne envers ceux qui m'ont permis de faire le parcours qui m'a conduit ici sur ce XVIII^e fauteuil. Je tiens en premier lieu à évoquer mes parents Marcel et Yvette, qui se sont sacrifiés pour que je puisse faire des études, et je leur associe ma sœur Joëlle et mon frère Francis ainsi que leurs conjoints Michel et Elisabeth. Je pense aussi fortement à mes filles, Karine, Carole et Anne-Sophie, à leurs maris et compagnon Nicolas, Pierre-Michel et John, et à ma ribambelle de petits enfants, Matéo, Lola, Hugo, Emma, ainsi qu'à mes amis d'hier et d'aujourd'hui, ceux qui n'ont pas pu venir et ceux qui sont ici, et parmi eux Claude et Françoise, Jérôme, Geneviève, mes regrettés Françoise et Dominique, Babeth et Michel, Jean-Luc, et tant d'autres. Et je suis également et tout particulièrement reconnaissant à Nicole et à sa tribu de grands et de petits. C'est une chance que d'être ainsi entouré, accompagné, épaulé.

Au plan professionnel, je n'aurais jamais pu faire ce que j'ai fait sans les femmes et les hommes des équipes solides avec lesquelles j'ai travaillé, à Amiens, à Péronne, à Beauvais, à Rennes, à Paris, à Orléans, à Montpellier et à Nice. Il en est resté des liens forts et souvent de l'amitié. Je les remercie toutes et tous de leur dévouement à la mission éducative. Je salue tout particulièrement celles et ceux qui sont devenus des complices de mes valeurs et de mes engagements et qui sont désormais de grands amis. Beaucoup sont dans cette salle : ils ont au-delà de ma reconnaissance mon amitié et mon affection.

Je n'aurais pas fait le chemin que j'ai parcouru si je n'avais pas eu des maîtres d'une qualité immense, mon premier instituteur, quelques professeurs, mon directeur de thèse. J'ai aussi bénéficié de guides professionnels exceptionnels, des collègues, des recteurs et des directeurs de mon ministère, des ministres, un président de la République, à qui je dois énormément.

Mes derniers remerciements vont aux académiciens qui ont souhaité et organisé mon entrée dans notre académie : le président Daniel Grasset, qui a soutenu mon élection et pour qui j'ai de l'admiration et de la reconnaissance pour toutes les raisons qu'il sait, ainsi que le président Michel Gayraud, avec qui je partage beaucoup de valeurs, et je leur associe bien sûr le président Alain Sans. Enfin, dernier mais premier, je remercie tout particulièrement notre secrétaire perpétuel Philippe Viallefont, qui avec Pierre Chenavas qui a été son complice pour mon élection, m'a accueilli et fait confiance, que j'ai appris à connaître et à apprécier, pour qui j'ai du respect et de l'affection, et aussi s'il le veut bien de l'amitié, et envers qui je suis profondément reconnaissant.

Mes chers consœurs et confrères, mesdames et messieurs, Jules Michelet disait en 1831 que l'humanité a engagé une lutte de l'esprit contre la matière, et il ajoutait que cette lutte est au fond la lutte de la liberté contre la fatalité. La science est l'un des moyens par lesquels l'esprit peut dominer la matière et donc l'un des moyens par lesquels la liberté peut gagner sur la fatalité, mais il y a à cela une condition : que la science s'accompagne de conscience, c'est-à-dire que le savoir soit utilisé par les hommes en référence à des valeurs humanistes. L'activité des compagnies telles que l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier participe de cette volonté de permettre à l'esprit de dominer la matière et à la liberté de gagner sur la fatalité, car votre objectif est au fond de diffuser, de partager et de mettre en débat à la fois le savoir humain et les valeurs morales qui fondent son utilisation : je suis fier d'être invité à participer avec vous à cette mission.

Réponse de Michel GAYRAUD

Pour vous recevoir à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Monsieur, je vais commencer par la fin. Non pas qu'il soit urgent d'en finir ni que votre carrière ait été un long déclin qui se lit à l'envers. C'est que d'ordinaire les discours de réception après avoir rappelé la vie du récipiendaire, ses œuvres et ses mérites s'achèvent, pour détendre l'auditoire et montrer que sous la cuirasse vit un être semblable à nous tous, par l'énumération de ses violons d'Ingres. Eh bien, c'est par là que j'introduirai mon discours. Vous avez bien voulu me confier que vous êtes un collectionneur. Mais pas n'importe quel collectionneur. Vous êtes un calamophile, c'est-à-dire un collectionneur de stylos à plume. Vous en possédez plus de quatre cents dans vos tiroirs depuis celui que Waterman a inventé en 1884 grâce à la mise au point de quelque procédé de la chimie du caoutchouc permettant la fabrication d'un réservoir d'encre qui ne fait pas de pâté. Votre collection, créée au fil des ans en parcourant des marchés aux puces et les boutiques d'antiquaires parisiens hautement spécialisés, contient quelques perles rares, pièces uniques ou connues à peu d'exemplaires. Un jour vous écrirez sans doute une histoire du stylo qui n'aura bien sûr que mépris pour le stylo à bille. Mais avouons qu'un amoureux du stylo à plume ne pouvait que devenir un jour académicien. Cet ouvrage couronnera une carrière commencée comme grammairien, poursuivie comme historien et terminée à ce jour comme Recteur d'Académie. C'est le plan que je vais suivre.

Le grammairien

Vous êtes né en 1948 dans un petit village de l'Aisne près de Laon, dans une famille de maçons de père en fils et d'oncles en cousins. Vous étiez donc destiné à devenir vous aussi maçon. Bâtitseur vous l'êtes en effet devenu, mais d'une manière différente. L'école a rompu cette chaîne et a fait de vous un bâtisseur de citoyens. Un instituteur de Cours Préparatoire vous a mis dans la tête qu'étudier est important : vous avez été un bon élève à l'école publique, vous avez passé le certificat d'études, puis vous êtes allé au Collège lorsque le Président de Gaulle l'a ouvert à tous les enfants. Vous aviez le goût de l'étude, de la lecture et le besoin de transmettre. Vous deviendrez donc instituteur en passant par la case de l'Ecole Normale de Laon. Après le baccalauréat de philosophie obtenu en 1967, vous continuez à la Faculté d'Amiens. Vous passez une licence de Lettres Modernes en 1970, puis vous préparez une maîtrise de stylistique et linguistique. C'est là que vous tombez dans le chaudron de la grammaire générative, comme le montre le titre de votre thèse de troisième cycle à Paris en 1977 "Etude syntaxique des déterminants de la phrase à verbe être". Vous devenez professeur à l'Ecole Normale d'Amiens et conjuguez donc vos deux passions : la grammaire et la formation de formateurs auprès du Centre des PEGC annexé à l'Ecole Normale. Repéré par un Inspecteur d'Académie qui vous propose de devenir IDEN, vous passez le concours et vous devenez IDEN dans le secteur de Péronne-Beauvais, puis vous devenez Inspecteur d'Académie adjoint à Lille et enfin à 37 ans Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, à Rennes de 1985 à 1989. Ainsi se termine la première phase de votre carrière, celle du hussard de la République qui de l'école primaire parvient à un poste de responsabilité élevé dans l'Education Nationale.

C'est aussi la phase du grammairien : une maîtrise, une thèse et en plus des ouvrages fondamentaux qui deviennent pour certains des manuels destinés aux étudiants, plusieurs fois traduits et réédités. J'en extraie trois et seulement trois, car ne vous y trompez pas : Christian Nique a la passion de l'écriture et il publie un livre tous les trois ou quatre ans, sans compter les articles : "Initiation méthodique à la grammaire générative" (Armand Colin 1974), "Manipulations syntaxiques en grammaire générative" (1975), "Grammaire générative : hypothèses et argumentations" (1978). Mais qu'est-ce donc que la grammaire générative dont Christian Nique a été l'un des introducteurs en France à la suite des travaux de Noam Chomsky, l'une des figures intellectuelles majeures des Etats-Unis au XX^e siècle, linguiste et philosophe qui a cherché dans les années 1950 à rendre compte des structures innées de la faculté de langage. Chomsky dit que les enfants ont une connaissance innée de la grammaire élémentaire commune à toutes les langues. Tout enfant qui apprend à parler entend un nombre limité de phrases mais peut ensuite construire à partir de là d'autres phrases jamais entendues. Ainsi un enfant qui apprend une langue a seulement besoin d'acquérir les phrases et les tournures nécessaires, mais pas la grammaire. La grammaire générative propose donc une structure des langues et de leur fonctionnement, elle rend compte d'une façon simple de toutes les phrases d'une langue potentiellement utilisables. Toutes les phrases, car pour la grammaire générative la phrase est la donnée première. Elle étudie leur aspect sonore et se présente comme un mécanisme capable d'engendrer l'infini des phrases grammaticales de la même langue en précisant le rapport qui existe entre leur sonorité et leur contenu sémantique. Cette discipline prétend donc au statut de science expérimentale et dégage des lois. On trouve donc dans les ouvrages de Christian Nique de nombreux exemples de phrases avec leurs diverses manipulations. C'est un aspect réjouissant de ces ouvrages car d'une phrase à l'autre naissent des personnages, surtout des garçons d'ailleurs (Pierre, Jules, Paul, Jean), quelques filles mais pas nécessairement à leur avantage comme Paulette qui est battue par Paul. Je me suis surtout réjoui de deux exemples que j'ai voulu croire antiques. "César a attrapé une grippe" où l'on veut montrer que la notion de verbe d'action (ici attraper) est critiquable. Et "Octave fait le clown" pour montrer qu'il y a de prétendus compléments directs (ici avec le verbe faire).

L'historien

En même temps que se déroule la carrière de grammairien et de formateur de formateurs, Christian Nique poursuit son cursus académique et vire à l'histoire. Vous vous inscrivez en thèse d'Etat sous la direction de Louis Legrand professeur à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et ancien directeur de l'INRP. L'homme est bien connu des Sciences de l'Education car il est l'auteur d'un rapport remis en 1982 au ministre Alain Savary, intitulé "Pour un collège démocratique" qui contient de nombreuses propositions dont plusieurs seront mises en application pour améliorer le fonctionnement des collèges. Il n'y a aucune rupture avec la période précédente puisque le sujet de cette thèse porte sur l'histoire de l'enseignement. Soutenue en 1987, elle est intitulée "La petite doctrine pédagogique de la Monarchie de Juillet". Elle va vous permettre de devenir chargé de cours à l'Université de Rennes (1987-1989) et plus tard professeur associé à l'Université de Paris V de 1992 à 2004 pour y donner un enseignement sur les politiques scolaires en France et dans le monde.

De la linguistique à l'histoire de la linguistique et aux théories linguistiques utilisées à l'école, il y avait une évolution normale vers l'histoire de l'éducation. Ici le passage obligé est François Guizot qui, avec la loi de 1833, crée un service public de l'enseignement primaire dirigé par l'Etat au nom de sa mission de gouverner les esprits. L'objectif de Guizot était de faire contribuer l'instruction à la maîtrise de l'opinion publique, à la pacification de la société et à la consolidation de la monarchie orléaniste : c'est le maillon essentiel de la tradition française de l'Etat éducateur. C'est ce que vous avez développé dans le livre intitulé "L'école au service du gouvernement des esprits" (Hachette 1999). Ce point de vue prend à contrepied la thèse répandue : la vision d'un Jules Ferry créateur de l'école gratuite, laïque et obligatoire lors de ses ministères de 1879 à 1883. Vous avez soutenu, notamment dans une communication à notre Académie en 2005, qu'il y a un mythe Jules Ferry qui n'est pas conforme à la vérité historique. Dans votre livre de 1993 "La fin du mythe Jules Ferry", le plan que vous avez adopté est explicite : 1^{re} partie "Ce que l'on croit et qui fut vrai", 2^e partie "Ce qui fut vrai et que l'on a oublié", 3^e partie "Ce qu'il en est advenu". La reconstruction de la réalité, dites-vous, est le résultat d'une volonté politique des fondateurs de la III^{ème} République qui ont élaboré et diffusé des mythes destinés à consolider l'attachement au régime. Ils ont de la même manière construit des icônes comme Vercingétorix, Charlemagne ou Jeanne d' Arc. Ce mythe est mis à mal par l'examen de ce qu'a réalisé Guizot. Vos chiffres sont très éclairants. La proportion des enfants scolarisés par rapport au nombre total d'enfants est de 22% en 1813, 73% en 1850 : ainsi avant Jules Ferry la scolarisation s'était déjà généralisée. La fréquentation scolaire n'a pas été déclenchée par la loi sur l'obligation de 1882. En 1834, 48% des effectifs de l'hiver étaient toujours présents au printemps ; ils sont 62% en 1843. En 1832 il y avait 13 écoles pour 10 000 habitants, en 1840 il y en a 16,3. Le nombre total des élèves est passé dans la même période de 42 000 à 55 000. L'apport de Jules Ferry, dites-vous, est d'une autre nature que ce que l'on croit généralement. C'est lui qui a mis à égalité tous les enfants sur les bancs d'une institution scolaire attachée à la République. L'école de Jules Ferry a donc développé l'amour du régime républicain. Comme vous l'écrivez dans la conclusion de votre livre "Comment l'école devint une affaire d'Etat" (Nathan 1999), "Le génie de Ferry fut surtout de se servir en le valorisant de l'outil scolaire qu'avait élaboré François Guizot 50 ans plus tôt". Désormais l'Etat ne se dessaisira plus de cet outil de régulation sociale qu'est l'école.

Des questions qui nous agitent encore aujourd'hui (la centralisation ou la décentralisation de l'école, la liberté de l'enseignement, la mission d'instruction et/ou d'éducation par exemple) sont des thèmes majeurs débattus déjà lors de la naissance de l'Ecole entre 1815 et 1840. Vous étiez donc conduit à vous intéresser de près aux politiques scolaires des temps très contemporains. Dans votre ouvrage "L'Ecole des Présidents : de Charles de Gaulle à François Mitterrand", publié chez Odile Jacob en 1995 en collaboration avec Claude Lelièvre, professeur d'histoire de l'éducation à l'Université René-Descartes, vous avez voulu mettre en lumière les conceptions de quatre présidents de la République en matière d'éducation et aussi, ce qui fait l'originalité de l'ouvrage à mon sens, montrer que ces conceptions se relient à leur première éducation familiale, à la scolarité qu'ils ont suivie et aux études qu'ils ont faites. Vous racontez donc leurs parcours éducatifs, le rôle de leurs parents, leurs rapports avec leurs professeurs, les résultats qu'ils ont obtenus. Le sérieux de l'ouvrage n'empêche pas des anecdotes piquantes. Charles de Gaulle aimait la biblio-

thèque rose et surtout la comtesse de Ségur ; Georges Pompidou, premier prix de version grecque au Concours Général, reçut en récompense vingt-cinq kilos de livres reliés en rouge ; Valéry Giscard d'Estaing fut jugé "assez farceur" par son professeur de français en classe de troisième qui n'était autre que Paul Guth ; François Mitterrand reçut les conseils de sa grand'mère Eugénie qui lui dit en pensant à son propre mari : "La politique ? Ca monte à la tête des hommes et ça divise les familles".

Vous ne vous êtes que rarement échappé de l'histoire de l'éducation. Récemment dans deux communications à l'Académie, l'une en 2011 sur le rattachement de Nice à la France en 1860 où vous examinez l'histoire compliquée des convoitises sur Nice, possession des ducs de Savoie ; l'autre en 2013 sur les deux visages de Marie de Montpellier. En réalité, j'observe que ces études ont un trait commun : votre présence à Montpellier et à Nice pour y occuper les fonctions de Recteur. De même en 2006 et 2007 vous avez livré trois petits précis intitulés "Précis d'Histoire du Languedoc-Roussillon", "Précis d'occitan et de catalan", "Petite anthologie de littérature occitane et catalane". Mais en réalité le but du Précis d'Histoire que vous avez mis en route à peine arrivé à Montpellier en qualité de Recteur n'est pas tant historique que pédagogique. Vous considérez, non sans raisons, que l'histoire est une discipline d'enseignement essentielle pour proposer des repères aux enfants et aux adolescents et que si autrefois on a longtemps enseigné une histoire nationale par volonté politique, aujourd'hui on se préoccupe des réalités régionales afin que les élèves comprennent à partir d'exemples proches comment les entités locales se sont constituées et ont évolué.

Le Recteur

Nous voici donc arrivés tout naturellement à la troisième partie de votre carrière. La fibre administrative s'est formée peu à peu au fil des années. Je vous ai laissé tout à l'heure Inspecteur d'Académie. Mais le spécialiste d'histoire de l'éducation que vous êtes devenu, universitaire à la fois théoricien et praticien, a pu d'abord exercer une fonction de conseiller. Vous avez été le conseiller pour l'éducation du Président de la République de 1989 à 1995, puis du Président de l'Assemblée Nationale en 1997 et 1998. Vous avez donc eu la charge de préparer les actes du Président en matière d'enseignement, de formation et de recherche, tels que décrets, nominations, ordres du jour des Conseils. Vous avez organisé les rencontres avec les syndicats, les milieux intellectuels, rédigé des notes de synthèse. Vous étiez dans l'ombre, un peu confident, parfois facilitateur. Vous avez souvent représenté la France à l'étranger pour y étudier les divers systèmes éducatifs : Chine, Etats-Unis, Japon, Russie, Argentine, Royaume-Uni notamment, si bien que lorsque vous êtes nommé en 1997 Directeur du Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres, vous avez été naturellement conduit à suivre la coopération avec le Chili, le Mali, l'Afrique du Sud et à participer au Sommet de l'UNESCO en 2000 sur l'éducation pour tous. C'est enfin en 2000 que vous êtes nommé Recteur d'abord à Orléans-Tours, puis à Montpellier de 2004 à 2009 et à Nice en 2009-2010. A cette date-là vous devenez Inspecteur Général de l'Education Nationale et, revenant à vos amours anciennes, professeur associé à l'Université Montpellier II pour un enseignement sur les systèmes éducatifs.

La fonction de Recteur vous la connaissiez bien comme historien. Vous avez écrit un article important sur “Napoléon et la création des Recteurs” dans un ouvrage collectif “Les Recteurs. Deux siècles d’engagements pour l’Ecole (1808-2008)” auquel plusieurs collègues ont participé. Cette fonction, expliquez-vous, est une spécificité française. Les Recteurs français ont la responsabilité de diriger l’enseignement sur un territoire qui comprend plusieurs départements au nom de l’Etat et sous l’autorité d’un Ministre, alors qu’ailleurs en Europe le nom de Recteur indique le dirigeant d’une Université. C’est Napoléon qui entre 1804 et 1808 a conçu une réorganisation complète du dispositif d’enseignement en France et qui a créé les Académies et les Recteurs, titre emprunté à l’Ancien Régime puisque dans le vocabulaire universitaire du Moyen Age il désignait le premier personnage de chaque Université élu par la corporation universitaire. Quant à l’Université, en tant que dispositif national unique, doté du monopole de l’enseignement, dirigé par un Grand Maître qui deviendra Ministre en 1824, elle se compose d’Académies formées chacune des écoles, lycées et facultés se trouvant sur leur territoire. Un décret de 1808 précise les fonctions du Recteur enseignant-docteur nommé par l’Empereur : assister aux examens des facultés, délivrer les diplômes, diriger l’administration scolaire, inspecter les établissements. Quelle est la philosophie de cette création ? Sans aucun doute la volonté de confier l’enseignement à une congrégation soumise au pouvoir national mais sans caractère religieux, ce qui avait un double avantage : rassurer les classes dirigeantes qui continuaient d’envoyer leurs enfants dans des écoles ecclésiastiques et rassurer les enseignants qui n’acceptaient d’être dirigés que par l’un des leurs puisque le Recteur est lui-même un membre de la communauté enseignante. Cela ressemblait si bien à une congrégation que le célibat était fortement recommandé.

L’essentiel des origines est resté en place bien qu’il ait fallu ici ou là l’adapter. La création des Universités autonomes en 1968 a entraîné la création du titre de Chancelier des Universités. La décentralisation qui a confié aux préfets la responsabilité de toutes les administrations de l’Etat, a dû admettre une exception pour l’Education Nationale. Le décret du 29 avril 2004 stipule que les compétences des préfets ne s’appliquent pas au contenu et à l’organisation de l’action éducative, ni à la gestion des établissements et des personnels.

Mais vous n’avez pas été un Recteur napoléonien puisque la fonction a connu dans ces cinquante dernières années d’importantes évolutions. Elle a pu être définie un jour comme “un port tranquille pour universitaires chargés d’ans et d’honneurs”. Mais sont arrivés plusieurs facteurs de changement : l’augmentation des effectifs dans l’enseignement secondaire et supérieur, le partenariat avec les collectivités territoriales en raison de compétences partagées et la déconcentration qui a transféré du Ministère de très nombreuses compétences vers les Académies (par exemple l’ouverture des filières et options, la gestion des personnels, la répartition des moyens en postes et en crédits ce qui n’est pas rien : sait-on par exemple qu’une grosse Académie avoisine le budget total du Ministère de la Culture ?). A Montpellier sous votre autorité 50 000 personnels enseignants et non enseignants, 2 500 écoles, 450 lycées et collèges, et évidemment pour tout cela une administration rectorale qui s’est étoffée (450 personnes), des réunions d’Inspecteurs d’Académie et de chefs de services hebdomadaires, des dossiers qui s’ajoutent rapidement les uns aux autres et qu’il faut traiter plus rapidement encore. On connaît la célèbre formule d’Olivier

Guichard : “L’Education Nationale est la troisième entreprise mondiale après l’Armée Rouge et la General Motors”. Pour votre part vous avez dirigé la première entreprise de la Région.

Du coup le Recteur n’est plus un simple rouage dans une machinerie centralisée, chargé de transmettre et d’exécuter les décisions de Paris. Il est amené à définir et conduire une politique académique pour adapter les objectifs nationaux aux caractéristiques propres de son Académie. Les objectifs nationaux sont nombreux. Par exemple la prise en charge des élèves en difficultés, la prévention de l’illettrisme, la valorisation des filières technologiques et professionnelles. Mais tout cela reste théorique. Veut-on lutter contre le redoublement par exemple, le Recteur peut créer des unités capitalisables ou bien allonger la durée d’une Terminale à trois ans. Mais bien entendu il doit y donner les moyens et mettre à la disposition des établissements un réseau d’intervenants pour aider les équipes locales et autres pour procéder à l’évaluation des résultats.

Pour prendre votre cas, dès votre arrivée à Montpellier vous avez constaté qu’il y avait moins de bacheliers dans cette région qu’ailleurs en France et trop d’élèves qui abandonnaient en cours de formation. En 2005, 800 bacheliers de moins comparé à la moyenne nationale, et donc pas assez d’étudiants, et 1700 jeunes sortant chaque année du système scolaire sans formation. Votre conclusion : la population de cette région est moins formée que celle des régions voisines, d’où un handicap économique pour les entreprises qui s’installent là où il y a des ressources humaines. D’où trois directions essentielles dans le projet académique : la maîtrise de la langue française pour éviter l’échec dès le jeune âge, l’enseignement des sciences pour fabriquer davantage d’ingénieurs et de techniciens, la maîtrise des Langues Vivantes pour aider le secteur du tourisme, secteur dans lequel vous avez pu faire approuver par la Région la création d’un lycée hôtelier appelé aujourd’hui Lycée Georges Frêche, la Région mettant les bâtiments et l’Etat, c’est-à-dire vous-même, les postes nécessaires à son fonctionnement. Tout ceci ne se décide pas sur le papier : vous avez dû faire de fréquentes visites dans les établissements et vous concerter longuement avec les syndicats, notamment le Syndicat des Personnels de Direction (SPDEN).

Le rôle d’incitateur et d’orienteur s’est prolongé dans l’Enseignement Supérieur. Le titre de Chancelier des Universités n’est pas simplement honorifique. Si on regarde la seule loi Edgar Faure de 1968 on voit qu’il coordonne l’enseignement supérieur avec les autres enseignements, qu’il représente le Ministre auprès des organes statutaires des établissements, qu’il vérifie les actes administratifs, juridiques et financiers votés par les diverses instances. Mais cela n’est rien finalement à côté de ce qui n’est pas explicité dans la loi : il a un rôle de fédérateur et de négociateur. Prenons votre cas dans l’opération Campus et l’encouragement de la Ministre de l’enseignement supérieur à faire fusionner les Universités d’un même site pour les amener à la taille des grandes universités de l’étranger. Devant les réticences de l’époque, qui n’étaient pas exactement les mêmes qu’aujourd’hui, vous avez initié le mouvement et créé les conditions pour que la concertation des trois universités de Montpellier puisse se faire et pour que les collectivités territoriales acceptent une partie des financements. De là est né le Plan Campus dont on commence à voir quelques réalisations et grâce à la volonté tenace des Présidents de Montpellier I et II, la création de l’Université de Montpellier.

Conclusion

Nous pensions donc accueillir un Recteur représentant du Ministre, historien à ses heures. En réalité comme je viens de le dire votre personnalité est beaucoup plus diverse. Recteur certes, porte-parole de l'Etat mais aussi de l'Académie où il vous a nommé, historien spécialiste des origines et des développements de l'enseignement primaire et secondaire en France, grammairien passionné de linguistique et de stylistique. Cette dernière remarque, pour revenir au début de mon propos et à vos violons d'Ingres, explique votre admiration de Marcel Proust que vous relisez sans cesse depuis vingt ans, non pas tant pour sa peinture de la société de son temps que pour la structure complexe de sa phrase et de ses méandres. J'ajouterai pour terminer que, dans la poésie contemporaine, vous avez un auteur de prédilection, Paul Eluard. Je ne pense pas que ce soit son recueil de 1922 intitulé "Les malheurs des immortels" qui soit votre lecture favorite. D'autre part la bienséance académique m'interdit de lire ici quelques fragments de ses poèmes amoureux. Mais il m'est possible de citer la première strophe de l'hymne à la "Liberté" :

*Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable de neige
J'écris ton nom.*

Mais je préfère encore vous laisser sur une phrase de "L'évidence poétique" que vous pourriez faire vôtre à condition de changer le mot poète par celui de Recteur : "*Le poète est celui qui inspire bien plus que celui qui est inspiré. Les poèmes ont toujours de grandes marges blanches*".

Allocution de clôture du Président Alain SANS

Prendre la parole après deux recteurs, l'un éminent linguiste et grammairien, l'autre fin lettré, spécialiste de latin et de grec ancien, n'est pas chose facile, ni banale, pour un universitaire de la base et scientifique de surcroît.

Vous allez occuper, monsieur, le XVIII^e fauteuil de la section des lettres qui fut précédemment celui du professeur Henri Vidal, dont vous avez fait un brillant éloge. Vous avez rappelé qu'il fit une double carrière. La première dans la préfectorale, la seconde à l'Université. Forte personnalité, Henri Vidal était un homme de caractère. Mélomane, il avait un goût pour l'orgue qui accompagnait ses solides convictions religieuses. Homme de tradition, il a toujours montré beaucoup de dignité dans les différents postes et charges qu'il occupa, dont celle de secrétaire perpétuel de notre Académie. Je ne doute pas que vous assurerez dignement sa succession. En effet, il semble qu'être recteur prédispose à occuper un siège à l'Académie puisque vous allez être le 22^e recteur depuis 1946 et avec vous, nous compterons désormais 4 recteurs dans nos rangs.

Le recteur Michel Gayraud a rappelé votre carrière étonnante, toute entière dévolue à l'Université et à l'Éducation Nationale. Vous avez en effet consacré votre savoir de linguiste et d'historien à l'éducation des jeunes. L'apport du grammairien et du linguiste m'a intéressé par l'approche des neurosciences cognitives qu'elle implique, mais plus encore, l'apport de l'historien et du recteur.

L'apport du grammairien et du linguiste

Il a été souligné que vous êtes un adepte de la théorie de Noam Chomsky. Ce qui vous a intéressé chez cet auteur, c'est le renouvellement qu'il a proposé de l'approche syntaxique des langues. De ce point de vue, Chomsky a incontestablement fait faire des progrès considérables à l'étude des langues et de leur grammaire. Vous avez participé à cette aventure dans les années 70 en faisant connaître ses travaux en France par la publication de trois ouvrages qui présentent la *grammaire générative* et qui essaient d'en appliquer les principes à la langue française. Vous y expliquez que la *grammaire générative est en fait un modèle* qui engendre une infinité de phrases à partir d'un nombre fini de structures de base. C'est pourquoi, les enfants acquièrent la capacité de générer une multitude de phrases qu'ils n'ont jamais entendues. Il y a des modes d'organisation, des sons et des mots qui font langage et d'autres qui ne le font pas et ces modes d'organisation semblent les mêmes dans toutes les langues.

Mais, avec raison, vous n'avez jamais pris parti sur l'hypothèse de Chomsky d'une "faculté innée du langage". Cette proposition est, en apparence, attrayante car elle expliquerait pourquoi les 6 000 langues existantes encore sur notre planète sont apprises, dans la prime enfance, sans difficulté. Elle pourrait aussi s'appuyer sur les premières découvertes des localisations cérébrales du langage : l'aire de Broca en ce qui concerne la syntaxe et l'aire de Wernicke en ce qui concerne la sémantique. Mais l'idée d'une faculté innée du langage est contestée par les biologistes évolutionnistes. Nous savons aujourd'hui que le rire n'est pas le propre de l'Homme, mais que le propre de l'Homme est le langage. En effet, celui-ci nous différencie fondamentalement de toutes les espèces animales y compris de notre proche cousin, le Chimpanzé, avec lequel nous partageons pourtant 98% de nos gènes. Parmi eux, un

gène porté par le chromosome 7 a subi chez nos ancêtres hominidés, y a 100 000 ans, une mutation au niveau du codage de deux acides aminés. Cette petite mutation a entraîné de grandes modifications du système nerveux, du larynx et de la motricité fine des muscles de la gorge. Elle a permis le langage chez *Homo sapiens* et par là même, a été un moteur du développement du cerveau humain. Le langage dépendrait d'un système neurologique fait de plusieurs *habiletés fonctionnelles interactives*. En d'autres termes, nos ancêtres auraient inventé un mode de communication compatible avec les habiletés naturelles du cerveau. Les méthodes modernes d'investigation, IRM, magnéto et électro-encéphalographie ont permis de constater que le bébé humain, entre la naissance et l'âge de un an, **comprend et intègre** globalement très tôt le langage maternel, alors qu'il est encore incapable de parler. Il pratiquerait en quelque sorte, spontanément, une analyse statistique des phonèmes entendus dans sa langue maternelle.

Je n'ai cité ces découvertes récentes de neurobiologie que parce que j'ai été particulièrement intéressé par votre travail. Celui-ci concerne la **grammaire générative** que vous avez appliquée à notre langue et tous les spécialistes s'accordent à dire que ce faisant, vous avez réalisé une œuvre, dans le domaine de la linguistique et de la grammaire, considérable et exceptionnelle.

L'apport de l'historien et du recteur

Comme recteur de l'académie de Montpellier vous avez eu le souci que soit enseignée à nos enfants, l'existence des langues de ce territoire et de leur expliquer la place qu'elles tiennent dans notre patrimoine. Car, écrivez-vous, "on n'est pas pleinement cultivé quand, vivant sur un territoire, on ignore tout ou presque des réalités linguistiques de ce territoire, parce que justement la langue est source de culture". Aussi, avez-vous pris l'initiative de parrainer un précis d'occitan et de catalan, conscient que lorsqu'une langue disparaît, c'est un pan du patrimoine de l'humanité qui disparaît. Mais vous ne vous en êtes pas tenu là. Vous avez aussi parrainé, dans la foulée une "Petite anthologie des littératures occitane et catalane". Ce fût pour moi un ravissement, puisque j'y ai retrouvé de vieux textes que j'avais oubliés. Parmi ceux-ci, un poème de Noël, d'un auteur inconnu, que Pau Casals interpréta au violoncelle et en fit sa *signature musicale*. "El cant dels ocells", "le chant des oiseaux". Ce poème, tout comme le "pessebre" du poète Joan Alavedra, grand père de notre consœur Gemma Durand, célèbre la Nativité. Tous les oiseaux de la terre, chacun en son jargon chantent, crient et font la fête. Le violoncelle de Pau Casals imitait alors tour à tour, tous ces oiseaux et je ne puis résister à vous citer ce que dans ses roulades chantait le rossignol à propos de l'Enfant Nouveau-Né "Es més bonic qu'el sol, més brillant qu'una estrella" (il est plus beau que le soleil, plus brillant qu'une étoile) pendant que le rouge-queue et le cul-blanc lui répondaient : "Festegen el manayac, I sa Mare donzella" (faisons fête au doux enfant, et à sa Mère la Vierge). Bien sûr la traduction fait perdre de son sel au texte d'origine. Je crains qu'il ne soit trop tard pour sauver l'occitan et que le Catalan ne résiste que parce qu'il est largement pratiqué en Catalogne sud. Mais faut-il espérer pour entreprendre ?

Je sais que vous êtes originaire d'un pays de langue d'oïl, aimant votre belle Picardie, mais devenu avec bonheur montpelliérain de cœur. Je puis dire sans crainte de me tromper, que ce pays de langue d'oc vous a adopté. Et pour vous le prouver,

je me hasarderai bien imprudemment à reprendre la maxime que j'ai utilisée, "Faut-il espérer pour entreprendre ?" et que j'ai faite traduire en votre honneur en picard "Feut i avoér ed l'espœr pour inroyer ?". Il est temps d'arrêter mon propos beaucoup trop long. Ma seule excuse étant le plaisir que j'ai pris à lire vos travaux et à souligner vos mérites.

Etant donné vos qualités, l'éloge tout à fait remarquable que vous avez fait de votre prédécesseur et la brillante réponse apportée par le recteur Michel Gayraud, je suis très heureux de vous accueillir dans notre Académie et de vous inviter à prendre place, sur le XVIII^e fauteuil de la section des Lettres.